

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 12 SEPTEMBRE 2018**

NOM	STATUT	Prés.	Votant	Exc.	COMMENTAIRES
Pascale POUPINOT	Présidente	x			
Denis CARAIRE	Vice-président				
Jean-Claude GALLETY	Vice-président	x			
Sandra HUPPE	Vice-président			x	
Candice SOTTAS	Vice-président				
Jean Baptiste BOUZID	Secrétaire			x	
Sandrine KLEIN – MORIZOT	Trésorière	x			
Jérôme BIANCHI	Membre UQ		X	X	Pouvoir à JCG
Louis CANIZARES	Membre UQ		x	X	Pouvoir à JCG
Maxime GENEVRIER	SFU		x	x	Pouvoir à S Klein
Brigitte BARIOL	FNAU			X	
Valerie CHAROLLAIS	FNCAUE				
Isabelle DELUC-CHARLES	Fédération des EPL				
Xavier DESJARDINS	APERAU				
Hervé GIRARD	SOLIHA	x	X		
Christophe LLADERES	Ordre des Architectes	x	X		
François QUEAU	Ordre des Géomètres Experts	x	x		
Nicolas THOUVENIN	UNAM				
INVITES					
Françoise BROILLIARD	Présidente CI				
Philippe DRUON		X			
Fabien AURIAT		X			
Bruno BESSIS		X			
Isabelle LIEGEON TOULZA	Déléguée générale	X			Rédacteur

Quorum : atteint

Convoqués	Requis	Présents	Votants (présents + pouvoirs)
18	9	6	9

- **Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 4 juillet 2018**

VOTE 1 : adopté à l'unanimité

- Point 2 : installation de Jean Baptiste BOUZID en tant que membre du collège des UQ en remplacement de Anne Sophie LE GAC démissionnaire (10')

Anne -Sophie LE GAC a démissionné de son poste d'administrateur de l'OPQU par courrier en date du 27 août 2018. Elle est donc remplacée, conformément aux statuts de l'OPQU par Jean Baptiste BOUZID, urbaniste qualifié, positionné en suivant sur la liste des candidats aux dernières élections des administrateurs en 2016.

Anne Sophie LE GAC souhaite préciser que sa démission est liée à des motifs personnels. Les membres du CA la remercient pour sa participation ces dernières années et lui souhaitent bonheur et sérénité dans sa vie de jeune mère.

La présidente de la commission d'instruction a laissé sa place. Gilles SABATERIE et Sylvaine VION déjà membres de celle-ci se proposent d'assurer les fonctions de président et de vice-présidente.

A la demande de plusieurs personnes, les conseils d'administration seront le jeudi à partir de 2019. Les dates seront proposées lors du prochain CA.

VOTE 2 : adopté à l'unanimité

- Point 3 : Qualification des structures : organisation de la table-ronde (30')

La première invitation a été envoyée sous forme d'info avec le questionnaire sur la qualification des structures par mail à tous les urbanistes qualifiés le 4 septembre 2018.

Retour du questionnaire mentionné pour le 4 octobre.

Il est impératif de clôturer le programme le plus rapidement possible et au plus tard devra être envoyé le 18 septembre (1 mois avant la date)

Table-ronde du matin : c'est calé pour la première table-ronde. La seconde doit faire appel à des urbanistes qualifiées (on est encore trop loin de la parité !)

Voir avec Myriam CAU ou Sylvaine VION pour rééquilibrer les tables-rondes avec les personnes ayant répondu présentes.

Table-ronde de l'après-midi, manque l'animateur. *NDLR : ce sera Jérôme Bianchi.*

Compte tenu des enjeux financiers, il sera nécessaire d'avoir une expertise fiscaliste.

- Point 4 : Assises 2018 bilan et projet assises 2019

Le choix de la date a été fait en fonction de la semaine du développement durable, mais le constat est que cela n'a eu aucun impact sur la fréquentation.

Le choix du lieu a été décidé pour se rapprocher des territoires et quitter Paris. La Ville de Troyes a été proposée d'une part car nous avons un relais local : Sandrine KLEIN, et d'autre part car c'est la ville du président de l'association des maires de France qui finalement nous n'avons pas rencontré.

Les assises se sont tenues sur un jour et demi avec visite du Secteur Sauvegardé, deux tables rondes (l'urbaniste au chevet des villes moyennes et de la requalification des centres bourgs et les urbanistes en Allemagne), une table-ronde sur site (urbanisme commercial, requalification des

zones commerciales périphériques) et une soirée festive pour les 20 ans de l'OPQU. Durant cette soirée les certificats ont été remis aux qualifiés de l'année avec un duplex avec la Guadeloupe. 40 personnes ont répondu présentes à cette manifestation.

5° ASSISES OPQU - Bilan financier

26 inscrits	dépenses	recettes
Dépenses		
location salle	360,00 €	
traiteur soir 1er juin cocktail base 40	710,00 €	
musicien salaire	197,79 €	
musicien charge GUSO	202,19 €	
visite ville (Troyes tourisme)	110,00 €	
agence Echo	504,00 €	
logement intervenants	55,00 €	
Déplacement et logement DG	337,45 €	
transports intervenants	96,30 €	
frais divers restauration (café, boissons)	80,88 €	
champagne	270,00 €	
frais animateur (TREBAOL)	149,94 €	
frais GUSTEDT (urbaniste allemande)	488,17 €	
Recettes		
CDER		200,00 €
Euro infra		500,00 €
Eurovia		700,00 €
Crédit Mutuel		200,00 €
<i>Sous-Total sponsor</i>		<i>1 600,00 €</i>
inscriptions 45€	26	1 170,00 €
TOTAL		2 770,00 €
		-817,72 €

Pour les prochaines assises, à l'unanimité, le principe de les réaliser en région est acté. La proposition de dates 2019 : 15/16 mars, 22/23 mars, 29/30 mars ? Lieu : Grenoble, Montpellier ou ... ?

La date des 22/23 mars est retenue. La proposition du sud est privilégiée pour un accès plus facile (Grenoble étant sur la route des stations de ski).

La proposition est faite pour PERPIGNAN (ville de taille moyenne bien desservie : TGV, avion bas coût depuis Paris, Nantes et Lille...).

Christophe LLADERES sera le correspondant local et prendra contact avec les collectivités, l'agence d'urbanisme et/ou l'université (Master urbanisme qui a été évalué récemment). L'association régionale des urbanistes UOM pourra aussi être mobilisée.

Le pays invité sera donc l'Espagne. Louis et Christophe sont chargés de prendre contact avec des urbanistes espagnols voire catalans.

Les sujets proposés sont autour de deux thèmes : numérique ou urbanisme transitoire

- Le numérique peut-il durablement impacter les pratiques des urbanistes ? Tous numériques ? quel impact sur le rapport des habitants avec leurs espaces de vie ?
 - Pour occuper des friches urbaines, l'urbaniste est-il nécessaire ? le rôle de l'urbaniste dans l'occupation des espaces urbains en transition ?
- Les participants s'exprimant plutôt sur le premier sujet, celui-ci est retenu.

Il faudra aussi organiser l'Assemblée Générale ordinaire lors de ces assises.

- **Point 5 : Avis sur la déclaration commune proposée par le CFDU**

A la suite de la réunion du 13 juillet 2018 au ministère sur les suites du titre d'urbaniste, le CFDU a proposé une déclaration commune (A lire en annexe 1) qui aurait dû être présentée le 29 août avant l'ouverture de l'université d'été. L'OPQU n'a pas souhaité signer ce communiqué de presse. D'une part ce projet de communiqué n'a pas été soumis au CA de l'OPQU et donc non validé à la date du 29 août et d'autre part le contenu ne correspond pas aux attentes de l'OPQU.

- **Point 6 : Point sur le titre et plan d'actions proposé par le ministère**

Les services du Ministère ont proposé un plan d'actions sur la reconnaissance de la profession. Beaucoup d'actions étant déjà engagées par l'OPQU, elles seront poursuivies. Par exemple, la fiche RNCP a été validée par le ministère de l'enseignement supérieur le 12 juillet 2018, il ne manque que l'arrêté ad hoc pour l'officialiser. (A lire en annexe 2, le plan d'action proposé par le ministère lors de la réunion du 13 juillet 2018).

Une réflexion sera menée sur les propositions, mais un point semble préalable : toutes les associations doivent pouvoir être associées, y compris les associations régionales. En l'état, la création d'une nouvelle structure ne nous paraît pas utile. L'OPQU peut être la structure réunissant toutes les associations et répondre à la demande du ministère d'avoir un seul interlocuteur.

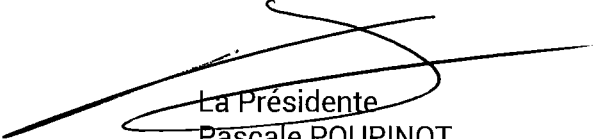
- **Point 7 : Questions diverses**

Représentation à l'association « entrée de ville » : réunion du jury le 16 octobre et remise des prix le 13 décembre 2018 : Jean Claude GALLETY

Loi Cornudet : la SFU a prévu une réunion le 8 novembre 2018 à Marseille pour travailler à la préparation des événements 2019. Une seconde réunion sera organisée à Lyon début 2019. L'objectif est de réaliser des manifestations régionales courant 2019 pour lancer l'évènement national de novembre 2019.

A l'échelle régionale de Lyon, c'est l'institut d'urbanisme qui coordonnera les projets (NDLR)

Une signature officielle d'entrée de l'UNAM au CA de l'OPQU aura lieu le 7 novembre entre François RIEUSSEC (président de l'UNAM) et Pascale POUPINOT.


La Présidente
Pascale POUPINOT

ANNEXE 1 : proposition de communiqué de presse de la part de CFDU lors des universités d'été de Besançon 2018

**Associations professionnelles d'urbanistes
« Déclaration commune de Besançon »**

Répondant à la demande réaffirmée des ministres en charge de l'urbanisme : Sylvia Pinel, Emmanuelle Cosse et Jacques Mézard, relative à la formulation des souhaits de la « profession urbaniste » et au souhait de réunion des familles professionnelles, les associations d'urbanistes ont entamé en juin 2016 un processus d'écoute et de rapprochement en se réunissant pendant deux ans en inter-associations.

Constatant leur accord sur la nécessité d'une meilleure lisibilité et reconnaissance de leur profession, elles ont écrit au ministre le 22 janvier 2018 une lettre cosignée des associations :

- APERAU : Associations des professionnels de l'enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme,
- CFDU : Conseil Français des Urbanistes,
- CNJU : Collectif National des Jeunes Urbanistes,
- OPQU : Office Professionnel de Qualification des Urbanistes,
- UT : Urbanistes des Territoires.

Les associations signataires réaffirment, pour les urbanistes :

- l'obligation d'une formation initiale, solide et certifiante, de niveau master, dans des instituts d'urbanisme et d'aménagement reconnus, complétée par une formation continue tout au long de l'exercice professionnel,
- la nécessité de trouver une solution convenant à tous les professionnels en exercice, compte tenu de la grande hybridation de l'urbanisme, dans ses pratiques et ses métiers,
- leur volonté de rechercher la réunion de ces associations dans une instance fédérative permettant la gestion, l'assistance et le rayonnement de la « Profession Urbaniste »

SIGNATAIRES :

- APERAU
- CNJU
- CFDU
- OPQU
- SFU
- UdM
- UT

ANNEXE 2 : plan d'actions présenté par le ministère lors de la réunion du 13 juillet 2018

DÉFINIR ET PROMOUVOIR UN SOCLE UNIQUE DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

1.1 : Créer une fiche unique pour les masters mention « Urbanisme et aménagement » dans le répertoire national des certifications professionnelles

Objectif :

- définir le socle de compétence des urbanistes et les inscrire dans la fiche unique
- accréditer les diplômes de master dans la mention « aménagement et urbanisme » selon cette fiche unique
- faire du diplôme de master mention « aménagement et urbanisme » le « certificat professionnel » qui atteste les compétences professionnelles de l'urbaniste

Se déclarer urbaniste n'est soumis à aucune obligation préalable, car la profession n'est pas réglementée.

Toutefois, la création dans le registre national de certification professionnelle d'une fiche unique relative au socle de compétences des urbanistes est une étape préalable à la meilleure lisibilité de la profession. Elle servira par la suite à accréditer tous les 5 ans les masters de la mention « aménagement et urbanisme ».

Ainsi, l'obtention du master mention « aménagement et urbanisme » garantit que les compétences d'un urbaniste au sens du registre national de certification professionnelle sont bien acquises.

1.2 : Adapter et développer les parcours de Validation des Acquis de l'Expérience, de Validation des Acquis Professionnels, et de Validation des Études Supérieures

Objectif :

- faciliter l'accès des urbanistes en exercice au diplôme de master par les voies autres que la formation initiale (notamment la validation des acquis de l'expérience, la validation des acquis professionnels, ou la validation des études supérieures).
- créer des parcours types de validation des acquis de l'expérience (VAE), de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des études supérieures (VES) qui soient adaptés aux profils de professionnels en exercice et compatibles avec l'exercice de la profession

Pour répondre aux enjeux de reconnaissance et de lisibilité de la profession, ce sont plusieurs milliers de professionnels aujourd'hui en exercice qu'il s'agit d'encourager à obtenir le diplôme de master mention « aménagement et urbanisme ».

Afin de faciliter l'accès au diplôme de master mention « aménagement et urbanisme » pour les professionnels, et appuyer les établissements en charge de délivrer ce diplôme, cette action vise à identifier les profils professionnels et les demandes les plus courants, afin de leur proposer des parcours simplifiés et accélérés de validation.

1.3 : Inciter les professionnels à l'obtention du diplôme de master en « Urbanisme et aménagement »

Objectif :

- communiquer, auprès des employeurs, commanditaires et professionnels pour que le diplôme de master

devienne à échéance de 5 ans le signe de reconnaissance des urbanistes compétents

Afin que les employeurs et les commanditaires des urbanistes puissent faire appel à des professionnels compétents, le diplôme de niveau master mention « aménagement et urbanisme » constitue un repère qu'il s'agit de mettre en avant. Il s'agira de communiquer auprès des employeurs sur les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'urbaniste et le diplôme de master permettant de les acquérir.

Par ailleurs, cette action de communication visera également à inciter les urbanistes en exercice à obtenir le diplôme de master portant la mention « aménagement et urbanisme » s'ils n'en sont pas encore détenteurs. Plusieurs voies et modalités universitaires existent pour y parvenir. Le travail de communication visera notamment à informer les professionnels sur la démarche la plus simple et la plus adaptée en fonction de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle.

1.4 : Engagement des discussions sur les conditions d'accès des urbanistes à la fonction publique territoriale

Objectif :

- engager les discussions avec les ministères compétents sur l'accès à la fonction publique territoriale aux détenteurs d'un master mention « aménagement et urbanisme »

Les collectivités territoriales font partie des premiers recruteurs des urbanistes, en raison des compétences qu'elles exercent en aménagement et urbanisme. Le concours d'accès au cadre d'emploi d'ingénieur territorial indique ainsi que l'aménagement, l'urbanisme et les paysages font partie des domaines d'emploi.

En revanche, il n'est pas ouvert à ce jour aux diplômés de master mention « aménagement et urbanisme ». Il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou dans certains cas, d'architecte.

Cette action vise à engager des discussions avec la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et la Direction générale des collectivités locales au sujet des conditions d'emploi actuelles des diplômés de masters mention « aménagement et urbanisme » dans les collectivités locales, et leur évolution.

GÉRER LA PROFESSION URBANISTE

2.1 : Mettre en place une Organisation Professionnelle des Urbanistes

Objectif :

- conduire les actions en faveur d'une meilleure reconnaissance de la profession
- représenter la profession auprès des institutions et des partenaires
- animer la profession

Les associations représentatives de la profession d'urbaniste sont actuellement au nombre de cinq, sans compter leurs déclinaisons régionales. Cette diversité représente des sensibilités et des histoires variées. Cependant, la profession gagnerait à être unifiée pour porter des messages communs et pour la représenter auprès de ses interlocuteurs, en particulier des pouvoirs publics.

Cette action a pour objectif de trouver les modalités de mise en œuvre de cette organisation qui permettrait de porter le présent programme d'actions pour la lisibilité de la profession, de la représenter et de l'animer. Une réflexion particulière sera portée sur la représentation de cette organisation professionnelle dans les territoires.

2.2 : Œuvrer au développement de la formation continue des urbanistes

Objectif :

- rendre accessible aux professionnels en exercice des modules de formation ciblés pour mettre à jour et renforcer leurs compétences professionnelles

L'offre de formation continue des urbanistes sera développée dans le cadre de cette action. L'offre actuelle ne répond pas entièrement aux besoins des professionnels.

Elle pourrait donner lieu à la délivrance de certificats universitaires dans certains cas. Ces derniers aideraient certains professionnels à obtenir progressivement le diplôme de master mention « aménagement et urbanisme ».

2.3 : Apporter un appui aux urbanistes dans l'exercice de leurs missions

Objectif :

- tenir à jour et diffuser la déontologie de la profession
- appui à l'exercice de la profession d'urbaniste : veille et assistance juridique
- aide à la recherche d'emploi

ANIMER et FAVORISER LE RAYONNEMENT DES URBANISTES

3.1 : Fédérer et coordonner les urbanistes

Objectif :

- organiser des événements professionnels de cohésion

L'Organisation professionnelle des urbanistes organisera des événements nationaux et régionaux à destination l'ensemble des professionnels, afin de renforcer sa cohésion, valoriser la profession et permettre le partage de bonnes pratiques.

3.2 : Observer la commande publique et privée et être force de propositions en matière de politique publique

Objectif :

- Répertorier les bonnes pratiques des commandes publiques ou privées, et œuvre à leur valorisation et leur diffusion
- Faire part du retour d'expérience des professionnels en exercice et être force de proposition dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'urbanisme.

3.3 : Assurer le rayonnement européen et international de la profession

Objectif :

- soutenir à l'export les compétences des urbanistes français

Les urbanistes français bénéficient d'une image positive à l'international alors que les problématiques d'aménagement et d'urbanisme durable sont au cœur des objectifs de développement durables de l'ONU et donnent lieu à de réseaux de coopération très actifs à travers l'Europe. Cette action vise à profiter de ce contexte favorable pour faire la promotion du savoir-faire français en matière d'aménagement et d'urbanisme.